



Fiche terminologique n°188

TERME ÉTUDIÉ : **curriculum guideline**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DÉFINITION : A document describing a set of educational objectives for a given subject, containing a sufficiently detailed outline of content to guide the school boards and teachers in their task, establishing the minimum ratio between the various components, synchronizing the learning of concepts and the psychological development of the child, and proposing different criteria for evaluating content and knowledge acquisition.

CONTEXTE : "The content of the educational programs to be offered in the Intermediate and Senior Divisions is authorized by curriculum guidelines issued by the Ministry of Education. These guidelines provide the framework within which courses of study and programs are to be developed at the local level to meet the needs, interests and aptitudes of students."

TERME ÉTUDIÉ : **programme-cadre**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS : **guide (d'enseignement) de programme; plan d'études; programme d'études; programme (d'études) officiel**

DÉFINITION : Document de base présentant les attentes du ministère de l'Éducation à l'égard d'une matière précise dont le cadre est bien délimité et qui contient l'orientation (justification, raison d'être), les buts et les objectifs généraux du programme, ainsi que les éléments essentiels du contenu.

CONTEXTE : «Le ministère de l'Éducation et de la Formation se sert des enquêtes provinciales pour mesurer l'efficacité de la mise en oeuvre des programmes scolaires et pour renseigner le public. [...] De plus, le ministère se sert de ces enquêtes pour réviser les programmes-cadres et pour tenir son engagement à mesurer régulièrement la qualité de ses programmes.»

JUSTIFICATION : Le Réseau écarte le terme «guide (d'enseignement) de programme», qu'il n'a relevé que dans un ouvrage européen. Il rejette également «plan d'études», terme vieilli qui désignait un document destiné strictement à l'enseignante ou à l'enseignant et non aux conseils scolaires de la province. Enfin, le Réseau écarte «programme d'études» et «programme (d'études) officiel», car ils désignent une autre notion.

Le Réseau retient le terme «programme-cadre», parce que le mot «cadre» exprime bien l'idée de structure, d'objectifs, de repères et de limites applicables au programme à enseigner.

DATE DE RÉDACTION : mars 1994